

L'ANNÉE PRÉPARATOIRE AUX ÉCOLES D'ART

ENSAD, ENSBA, ENSCI, écoles des beaux-arts... Les écoles supérieures d'art publiques sont particulièrement sélectives. Pour franchir le barrage du concours, nombre de bacheliers font une année préparatoire. Gros plan sur deux sortes de "prépa artistique" publiques qui s'avèrent souvent efficaces.

OÙ FAIRE SON ANNÉE PRÉPARATOIRE ARTISTIQUE ?

Il existe deux types de classes préparatoires publiques installées soit dans des **lycées**, soit dans des **écoles d'art**. Sélectives, elles enregistrent un taux de réussite aux concours de 90 % pour leurs élèves.

De nombreuses classes préparatoires publiques sont proposées en écoles d'art, dont certaines font partie de l'**APPEA** (Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art) et d'autres de l'**ANDEA** (Association nationale des écoles supérieures d'art et de design publiques). Ces prépas, réputées et sélectives, ont toutes signé une charte de qualité de l'enseignement, validée par le ministère en charge de la Culture.

Une quinzaine de **CPES-CAAP** (Classes Préparatoires aux Etudes Supérieures-Classes d'Approfondissement en Arts Plastiques) sont proposées en lycée public et en lycée privé sous contrat. Conventionnées avec des départements arts à l'université, elles permettent d'accéder au statut étudiant et de **valider le niveau L1 de licence**, utile pour élargir les poursuites d'études et sécuriser le parcours des étudiants. Elles offrent l'accès aux services du CROUS de l'académie d'implantation.

Les prépas artistiques privées sont quant à elles nombreuses, et disparates en termes de qualité. Il en existe une cinquantaine. Certaines sont reconnues, d'autres privées sous contrat ou hors contrat. Avant de s'y engager, il est nécessaire de vérifier les cours dispensés et les taux de réussite aux concours des écoles. Parmi les plus cotées, l'Atelier de Sèvres ou encore Prép'art (Paris, Toulouse). À savoir : au sein de sa classe préparatoire Via Ferrata, l'**ENSBA Paris** accueille une vingtaine de lycéens issus de la diversité sociale, géographique et culturelle de la région Ile-de France.

QUI PEUT S'INSCRIRE EN PRÉPA ARTISTIQUE ?

L'année préparatoire aux écoles d'art est accessible aux **bacheliers** (généraux, technologiques et professionnels, avec ou sans option art). Dans quelques classes privées, les élèves ayant obtenu le "niveau bac", c'est-à-dire une moyenne de 8/20 à l'examen, peuvent être admis.

Pour les préparations en école d'art, les élèves de terminale doivent s'inscrire directement auprès de l'établissement choisi. Pour les **CPES-CAAP**, les élèves s'inscrivent sur le portail **Parcoursup**.

Pour ces deux types de préparations publiques, l'admission se fait ensuite sur **entretien de motivation, sur présentation d'un dossier de travaux artistiques personnels** même succinct (croquis, photos...). La sélection s'opère en général en mai ou juin (voire en septembre). En moyenne 10 à 20 % des candidats sont admis.

Les promotions comptent de 15 à 35 élèves pour les préparations dans les écoles d'art, de 25 à 30 étudiants pour les CPES-CAAP.

AU PROGRAMME

Sur 8 mois de formation intense (25 à 35 heures de cours par semaine), les élèves développent leur **créativité** et acquièrent une **méthodologie**.

Partout, les langages plastiques sont à l'honneur : dessin d'analyse, perspective, couleur... Au menu également, le volume, la peinture, la photo, la vidéo... pour élargir la palette des pratiques artistiques. Le **travail en atelier** est au cœur de la formation.

Autre pilier : **l'histoire de l'art**, avec des cours sur les périodes et les styles, l'étude et le commentaire d'œuvres d'art, des visites de musées, des rencontres avec des créateurs... pour se former le regard et intégrer des références culturelles.

Dans les **CPES-CAAP**, s'y ajoutent des cours de **culture générale** (liens entre art et littérature, art et philosophique, art et sciences), ainsi qu'un enseignement d'**anglais** le plus intégré possible aux autres cours afin de faciliter la mobilité internationale.

Des bilans avec les enseignants permettent aux élèves de faire évoluer leur technique et de constituer leur **dossier de travaux artistiques personnels** (book). La prépa permet également de bien cibler les écoles à présenter. Dans les CPES-CAAP, les acquis et compétences des élèves sont évalués périodiquement afin qu'ils obtiennent les ECTS permettant **l'acquisition de la L1**.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Les frais de formation en année préparatoire aux écoles d'art sont très **variables**. Ils vont de 300 € à 2000 € l'année dans les classes publiques en écoles d'art. Dans le privé, ils vont de 5000 € à 8000 € l'année.

Les CPES-CAAP sont gratuites, mais les élèves doivent acquitter les frais d'inscription en licence (170 €) auprès de l'université conventionnée, ce qui leur permet d'accéder au statut étudiant.